

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 13 juillet 2015, à 19 h 30**

Sont présents : MM. Hans Gruenwald Jr., maire
Yannick Sauvé, conseiller
Archie Martin, conseiller
Michel Sauvé, conseiller
André Boucher, conseiller
Danny Lalonde, conseiller
Mario Gauthier, conseiller
Mme Chantal Lemieux, directrice générale et trésorière

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Hans Gruenwald Jr., maire de Rigaud. Hélène Therrien, greffière, fait fonction de secrétaire.

2015-07-293

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Michel Sauvé et résolu que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions de l'assistance

Le maire, Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

2015-07-294

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2015

Il est proposé par Danny Lalonde et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2015 soit approuvé avec la modification suivante à la résolution numéro 2015-06-283 – Octroi d'un contrat à la compagnie Services Techniques incendies Provincial inc. pour l'acquisition de quatre (4) détecteurs de gaz pour le Service de sécurité incendie et pour le Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu :

- Remplacer, à la cinquième ligne, les mots « plus toutes les taxes applicables » par « toutes taxes comprises ».

Adoptée à l'unanimité

2015-153

Avis de motion – règlement abrogeant le règlement numéro 293-2011, tel qu'amendé, relatif à la gestion du Marché champêtre de Rigaud

Avis de motion est donné par André Boucher à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, un règlement abrogeant le règlement numéro 293-2011, tel qu'amendé, sera proposé pour adoption.

2015-07-295

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 13 juillet 2015, à 19 h 30**

Dépôt du certificat et du procès-verbal de la tenue de registre relative au règlement numéro 333-2015 décrétant une dépense de 696 913,25 \$ et un emprunt de 696 913,25 \$ aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques

Il est proposé par Mario Gauthier et unanimement résolu d'autoriser le dépôt, par la greffière, du certificat et du procès-verbal de la tenue de registre relative à l'adoption du règlement numéro 333-2015 décrétant une dépense de 696 913,25 \$ et un emprunt de 696 913,25 \$ aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-296

Acceptation des demandes de participation au programme de mise aux normes des installations septiques (article 2 d) du règlement numéro 306-2012

Il est proposé par Mario Gauthier et unanimement résolu que le conseil accepte, conformément aux dispositions de l'article 2 d) du règlement 306-2012, les demandes d'admissibilité au programme de mises aux normes des installations septiques reçues en date du 1^{er} juin 2015 et dont la liste se retrouve en annexe « B » du règlement numéro 333-2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-297

Demande de dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

Considérant que le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

Considérant que ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014;

Considérant qu'un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la Municipalité;

Considérant les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à 1 km des puits gaziers ou pétroliers;

Considérant l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1;

Considérant que lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élus municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elles;

Considérant qu'il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la Municipalité de Rigaud de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité;

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 13 juillet 2015, à 19 h 30**

Il est proposé par Michel Sauvé et résolu que la Municipalité de Rigaud se joigne à cette requête commune demandant une dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

Adoptée à l'unanimité

Divulgence d'intérêts

Monsieur le conseiller Archie Martin déclare qu'il a ou qu'il est susceptible d'avoir un intérêt pécuniaire particulier dans le dossier de la Corporation du Festival des couleurs suivant et qu'il s'abstient de participer aux délibérations et de voter. Il demande aussi à ce que mention en soit faite au procès-verbal de la présente assemblée.

2015-07-298

Autorisation de signature de l'entente triennale avec la Corporation du Festival des couleurs – années 2016, 2017 et 2018

Il est proposé par Mario Gauthier et résolu que le conseil

- octroie une somme de 40 000 \$ pour le Festival des couleurs 2016;
- s'engage à octroyer la même somme pour les deux (2) prochaines éditions, soit 2017 et 2018, et
- autorise le maire Hans Gruenwald Jr. ou, en son absence, Michel Sauvé, conseiller, et la greffière Hélène Therrien ou, en son absence, Chantal Lemieux, directrice générale et greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rigaud, l'entente triennale avec la Corporation du Festival des couleurs – années 2016, 2017 et 2018.

Monsieur le conseiller Michel Sauvé demande le vote.

Pour :

Yannick Sauvé
André Boucher
Danny Lalonde
Mario Gauthier

Contre :

Michel Sauvé

Adoptée à la majorité

2015-07-299

Autorisation de signature d'une entente annuelle avec le Collège Bourget pour l'utilisation des plateaux sportifs pour l'année 2015

Il est proposé par Danny Lalonde et unanimement résolu d'autoriser le maire Hans Gruenwald Jr. ou, en son absence, M. Michel Sauvé, conseiller, et la greffière, Mme Hélène Therrien ou, en son absence, Mme Chantal Lemieux, directrice générale et greffière adjointe, à signer, pour et nom de la Municipalité de Rigaud, une entente relative à l'utilisation des plateaux sportifs avec le Collège Bourget pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 13 juillet 2015, à 19 h 30**

2015-07-300

Renouvellement du contrat d'assurances générales avec la Mutuelle des Municipalités du Québec du 1^{er} août 2015 au 31 juillet 2016 incluant l'assurance accident des pompiers et l'assurance des premiers répondants

Il est proposé par Danny Lalonde et unanimement résolu que le conseil renouvelle le contrat d'assurances générales, incluant l'assurance accident des pompiers et l'assurance des premiers répondants pour la période du 1^{er} août 2015 au 31 juillet 2016, avec la Mutuelle des Municipalités du Québec aux coûts mentionnés au tableau présenté par Groupe Jetté assurances inc. (Ultima Assurances et services financiers), en date du 6 juillet 2015, soit d'une somme de 114 355 \$, taxes applicables en sus. Le tout payable par le fonds général.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-301

Renouvellement de l'adhésion à l'assurance collective du regroupement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT le mandat confié à BFL CANADA services conseils inc. (BFL SCI) afin d'agir à titre de consultant dans le cadre de l'appel d'offres pour le régime d'assurance collective du regroupement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par SSQ Groupe financier;

CONSIDÉRANT l'analyse produite par BFL SCI portant sur un contrat de soixante (60) mois comme prévu au devis;

CONSIDÉRANT les recommandations de BFL SCI;

CONSIDÉRANT QUE la tarification est garantie jusqu'au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'administration, la méthodologie de renouvellement et la grille d'ajustement maximum sont garantis pour la durée du contrat;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a octroyé le contrat pour la fourniture d'assurance collective du regroupement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au conseil de la MRC du 17 juin 2015 à SSQ Groupe financier;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Danny Lalonde et résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité de Rigaud à l'assurance collective du regroupement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec SSQ Groupe financier pour toutes les protections qui y sont prévues et ce, pour une durée de soixante (60) mois maximum, comme prévue au devis et que la mise en vigueur soit effectuée le 1^{er} octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-302

Engagement financier – entente avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Rigaud relativement au programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis

Il est proposé par Michel Sauvé et résolu que le conseil de la Municipalité de Rigaud renouvelle son engagement financier pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 31 mars 2018, tel qu'établi à l'entente avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Rigaud relativement au programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis signé entre les parties le 11 avril 2011.

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 13 juillet 2015, à 19 h 30**

2015-07-303

Trajectoire intersectorielle en insalubrité morbide de Vaudreuil-Soulanges

Considérant la problématique des cas d'insalubrité morbide;

Considérant que le terme insalubrité morbide se traduit par des individus qui accumulent de façon excessive des objets hétéroclites menant à des conditions de vie insalubres dans leur domicile;

Considérant que ces comportements, lorsqu'ils dégénèrent en des situations d'insalubrité majeure du domicile, peuvent entraîner des risques à la santé et à la sécurité pour la personne atteinte, les voisins, les proches et les intervenants;

Considérant que la communication entre les instances demeure la pierre angulaire et le gage de réussite afin de favoriser la concertation entre les différents partenaires;

Considérant que le succès de l'intervention repose sur la mise en commun de l'expertise des différents partenaires;

Par conséquent,

Il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu d'adopter : La trajectoire intersectorielle en insalubrité morbide Vaudreuil-Soulanges.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-304

Mandat au Comité 21/Québec

Il est proposé par Yannick Sauvé et résolu d'octroyer à Comité 21/Québec un mandat d'accompagnement pour la réflexion stratégique du projet « Parc d'affaires de Rigaud » (parc industriel du Docteur-Oscar-Gendron), pour la somme forfaitaire de 4 050 \$, plus taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services présentée le 26 juin 2015 et signée par Mme Lorraine Simard.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-305

Motion de félicitations et de remerciements – Mme Janet Mallette

Il est proposé par Yannick Sauvé et résolu de féliciter et de remercier Mme Janet Mallette pour son implication bénévole au sein du Café de la Débrouille. Madame Mallette a été secrétaire de l'organisme de 2004 à 2007 et présidente de 2007 à 2015. Le conseil municipal la remercie pour ces 11 années à œuvrer afin de venir en aide à la population de Rigaud. Son implication, son dévouement et son professionnalisme ont fait en sorte que le Café de la Débrouille devienne un organisme offrant des services de première ligne de qualité indispensables pour la santé et le bien-être de notre communauté.

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 13 juillet 2015, à 19 h 30**

2015-07-306

Autorisation de signature – option de servitude et acte de servitude avec GAZ MÉTRO INC. – lot 4 026 013 du cadastre du Québec

Il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et unanimement résolu d'autoriser le maire Hans Gruenwald Jr. ou, en son absence, M. Michel Sauvé, conseiller, et la greffière, Mme Hélène Therrien ou, en son absence, Mme Chantal Lemieux, directrice générale et greffière adjointe, à signer, pour et nom de la Municipalité de Rigaud, l'option de servitude ainsi que l'acte de servitude avec GAZ MÉTRO INC. pour le lot 4 026 013 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-307

Parc industriel du Docteur-Oscar-Gendron – autorisation de signature – option de servitude et acte de servitude avec GAZ MÉTRO INC. – lot 4 197 411 du cadastre du Québec

Il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et unanimement résolu d'autoriser le maire Hans Gruenwald Jr. ou, en son absence, M. Michel Sauvé, conseiller, et la greffière, Mme Hélène Therrien ou, en son absence, Mme Chantal Lemieux, directrice générale et greffière adjointe, à signer, pour et nom de la Municipalité de Rigaud, l'option de servitude ainsi que l'acte de servitude avec GAZ MÉTRO INC. pour le lot 4 197 411 du cadastre du Québec, dans le parc industriel du Docteur-Oscar-Gendron.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-308

Comptes à payer

Il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu que les comptes énumérés dans la liste datée du 13 juillet 2015, totalisant 358 453,72 \$ pour le fonds d'administration, 924,32 \$ pour le fonds pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, et 14 945,56 \$ payés par délégation, soient adoptés, et que leur paiement soit autorisé.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-309

Politique d'attribution des subventions en loisir – Tanner Eaves

Il est proposé par Yannick Sauvé et unanimement résolu d'autoriser l'octroi et le paiement de la somme indiquée au tableau ci-joint, et ce, conformément à la politique d'attribution des subventions en loisir.

Nom	Volet	Activité / événement	Montant accordé
Tanner Eaves	Soutien à l'élite sportive et culturelle	Cup MU18 Football Canada 2 au 19 juillet 2015 Saint-Jean-sur-Richelieu	250 \$ (maximum de 250 \$ annuel atteint)

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 13 juillet 2015, à 19 h 30**

2015-07-310

Aide financière à la Fabrique de la paroisse Sainte-Madeleine pour l'organisation de la Fête des défunts 2015 et le Bazar 2015

Il est proposé par Mario Gauthier et unanimement résolu d'octroyer, à titre d'aide financière à la Fabrique de la Paroisse Sainte-Madeleine,

1. une somme de 270 \$, pour défrayer des coûts reliés à l'organisation de la Fête des défunts qui aura lieu le 20 septembre 2015, et
2. une somme de 450 \$, pour défrayer des coûts reliés à l'organisation du Bazar 2015 qui aura lieu le 21 octobre prochain.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-311

Gestion du personnel pour le camp de jour Folies d'été 2015 aux Services récréatifs et communautaires – juillet 2015

Il est proposé par Mario Gauthier et résolu, suite à la recommandation de la direction générale, d'entériner les embauches et la fin d'emploi, aux Services récréatifs et communautaires, du personnel temporaire à temps plein suivant, pour le camp de jour Folies d'été 2015 :

Embauches		
Nom, prénom	Poste	À compter du
Paradis-Dubreuil, Mylène	Animatrice	19 juin 2015
Séguin, Joanie	Animatrice	19 juin 2015
Fin d'emploi		
Nom, prénom	Poste	À compter du
Gauthier, Sandrine	Animatrice	15 juin 2015

Le tout, selon la politique salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-312

Acquisition d'équipements récréatifs extérieurs pour le parc Frère-André-Daoust – Techsport inc.

Il est proposé par Yannick Sauvé et unanimement résolu d'autoriser l'acquisition d'équipements récréatifs extérieurs pour le parc Frère-André-Daoust, plus particulièrement pour un module de jeux pour enfants de 2 à 5 ans et des balançoires, pour une somme de 21 483 \$, plus toutes les taxes applicables, tel que proposé par la compagnie Techsport inc., soumission numéro GC20150656R1, datée du 2 juillet 2015. Le tout payable par le fonds pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 13 juillet 2015, à 19 h 30**

2015-07-313

Octroi du contrat pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques, volumineux et verts; la fourniture, la distribution, l'entretien et la gestion des bacs roulants – appel d'offres numéro 2015-STP-08 – Robert Daoust et fils inc.

Attendu qu'une seule soumission a été reçue dans les délais prescrits;

Attendu qu'une seule soumission a été reconnue conforme aux documents d'appels d'offres;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Sauv  et r solu d'octroyer le contrat pour la collecte, le transport et la disposition des r sidus domestiques, volumineux et verts; la fourniture, la distribution, l'entretien et la gestion des bacs roulants – appel d'offres num ro 2015-STP-08, au plus bas soumissionnaire conforme, soit   l'entreprise Robert Daoust et fils inc., aux prix suivants :

- 349 343,15 \$ pour le volet 1;
- 8 575,00 \$ pour le volet 2, et
- 7 791,60 \$ pour le volet 3.

et ce, avant toutes taxes applicables, pour la p riode du 1^{er} janvier 2016 au 31 d cembre 2016. Pour les ann es 2017 et 2018 ainsi que les ann es de possible reconduction (2019 et 2020), les taux horaires seront major s comme stipul  aux documents d'appel d'offres.

Adopt e   l'unanimit 

2015-07-314

Octroi du contrat pour la fourniture et l'installation de caissons pr fabriqu s de b ton pour le d p t satellite de mati res r siduelles ( cocentre) – appel d'offres num ro 2015-STP-09 – A. & J.L. Bourgeois Lt e

Attendu qu'une seule soumission a  t  r c e dans les d lais prescrits;

Attendu qu'une seule soumission a  t  reconnue conforme aux documents d'appels d'offres;

En cons quence,

Il est propos  par Hans Gruenwald Jr. et r solu d'octroyer pour la fourniture et l'installation de caissons pr fabriqu s de b ton pour le d p t satellite de mati res r siduelles ( cocentre) – appel d'offres num ro 2015-STP-09, au plus bas soumissionnaire conforme, soit   l'entreprise A. & J.L. Bourgeois Lt e, au prix de 443 000 \$, et ce, avant toutes taxes applicables. Le tout payable par le fonds g n ral et remboursable par la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges.

Adopt e   l'unanimit 

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 13 juillet 2015, à 19 h 30**

2015-07-315

Octroi du contrat pour l'acquisition d'un camion neuf d'une demi-tonne 2015 – appel d'offres numéro 2015-STP-10 – Cadillac Chevrolet Buick GMC de L'Île-Perrot

Attendu que 4 compagnies ont été invitées à soumissionner;

Attendu que 2 soumissions ont été reçues dans les délais prescrits;

Attendu que 2 soumissions ont été reconnues conformes aux documents d'appels d'offres;

En conséquence,

Il est proposé par Archie Martin et résolu d'entériner l'octroi du contrat pour l'acquisition d'un camion neuf d'une demi-tonne 2015 – appel d'offres numéro 2015-STP-10, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Cadillac Chevrolet Buick GMC de L'Île-Perrot, au prix de 26 398,75 \$, et ce, avant toutes taxes applicables. Le tout payable par un emprunt au fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-316

Dossier de prolongement de la rue Agathe – mandat de services professionnels de surveillance des travaux – Shellex-Comeau Experts-conseils

Il est proposé par Archie Martin et résolu d'octroyer le contrat pour des travaux de surveillance de la construction des infrastructures municipales pour le prolongement de la rue Agathe à l'entreprise Shellex-Comeau Experts-conseils, au prix de 13 230 \$, et ce, avant toutes taxes applicables. Le tout, tel que décrit à l'offre de services préparée par M. Marc Handfield en date du 7 juillet 2015. Le tout payable par le règlement d'emprunt numéro 318-2013.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-317

Dossier de prolongement de la rue Agathe – modification aux mandats de services professionnels octroyés par les résolutions 2013-04-178 et 2013-10-478 relatives aux études techniques, préparation des plans et devis et surveillance des travaux dans le dossier de construction des infrastructures municipales pour le prolongement de la rue Agathe – appel d'offres 2013-STP-04 – AXOR Experts-Conseils

Considérant que des travaux de surveillance supplémentaires particuliers sont requis étant donné la présence de sols contaminés;

Considérant que le mandat octroyé par les résolutions 2013-04-178 et 2013-10-478 ne comportait qu'une surveillance partielle des travaux;

Considérant les demandes de prix effectuées;

Considérant l'octroi du mandat de surveillance des travaux à la firme Shellex-Comeau Experts-Conseils;

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 13 juillet 2015, à 19 h 30**

Il est proposé par Archie Martin et résolu de modifier le mandat octroyé à la firme AXOR Experts-Conseils par les résolutions 2013-04-178 et 2013-10-478 en y retirant la partie de surveillance partielle des travaux pour la somme de 1 900 \$, plus taxes applicables, dans le dossier de construction des infrastructures municipales pour le prolongement de la rue Agathe.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-318

Octroi du contrat pour des travaux de construction des infrastructures municipales pour le prolongement de la rue Agathe – appel d'offres numéro 2015-STP-13 – Les Entreprises C. Sauvé inc.

Attendu que dix (10) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits;

En conséquence,

Il est proposé par Danny Lalonde et résolu, suite à la recommandation de Mme Miosotis Roman Palacios de la firme AXOR Experts-conseils, d'octroyer le contrat pour des travaux de construction des infrastructures municipales pour le prolongement de la rue Agathe – appel d'offres numéro 2015-STP-13, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Les Entreprises C. Sauvé inc., au prix de 616 607,80 \$, et ce, avant toutes taxes applicables. Le tout payable par le règlement d'emprunt numéro 318-2013.

L'entrepreneur retenu doit s'engager à fournir le certificat d'assurance émis par la ou les compagnies d'assurance attestant toutes les couvertures requises à une telle entreprise (responsabilité civile, de chantier, automobile, etc.) ainsi que le calendrier des travaux comme exigé à l'article 5 de la lettre d'analyse de soumissions présentée le 10 juillet 2015 et préparée par Mme Miosotis Roman Palacios, ing., chargée de projet à la firme AXOR Experts-conseils.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-319

Dossier de prolongement de la rue Agathe – décret de travaux d'infrastructures

Il est proposé par Danny Lalonde et résolu de décréter des travaux de prolongement de la rue Agathe, tels que décrits aux documents d'appel d'offres numéro 2015-STP-13, pour la somme de 719 304,35 \$, taxes nettes comprises.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-320

Octroi du contrat pour la coupe et le ramassage de foin pour la saison 2015 – Caniel Holstein, Rhéan Rozon et Ferme Berline

Attendu la demande de propositions financières publiée dans la Pause municipale de juin 2015 pour la coupe et le ramassage de foin sur des terrains municipaux;

Il est proposé par Michel Sauvé et résolu d'entériner les contrats pour la coupe et le ramassage de foin, pour la saison 2015, comme suit :

1. Lot numéro 1 – cadastre numéro 3 608 944 sur le chemin de la Mairie pour la somme de 450 \$, plus taxes (si applicables) – M. Rhéan Rozon.
2. Lot numéro 2 – cadastre numéro 4 025 539 sur la rue Saint-François pour la somme de 675 \$, plus taxes (si applicables) – M. Rhéan Rozon.

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 13 juillet 2015, à 19 h 30**

3. Lot numéro 3 – cadastre numéro 4 025 541 sur la rue Saint-François pour la somme de 1 500 \$, plus taxes (si applicables) – Caniel Holstein.
4. Lot numéro 4 – cadastre numéro 4 026 000 sur la rue Saint-François pour la somme de 850 \$, plus taxes (si applicables) – Ferme Berline.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-321

Reconduction du contrat de déneigement des stationnements de l'édifice Paul-Brasseur et de l'Église et d'une partie du stationnement arrière de l'ancienne Caisse populaire – saison 2015-2016 – M. Yannick Bourbonnais

Il est proposé par André Boucher et unanimement résolu de reconduire le contrat pour le déneigement des stationnements de l'édifice Paul-Brasseur et de l'Église ainsi que d'une partie du stationnement arrière de l'ancienne Caisse populaire à monsieur Yannick Bourbonnais, pour la somme de 2 972,34 \$, avant toutes taxes, pour la saison 2015-2016. Le tout payable par le fonds général.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-322

Fin du contrat de coupe des bords de chemins et rues pour l'année 2015 – Fauchage F.P.G.

Attendu l'octroi du contrat de coupe des bords de chemins et rues pour l'année 2015 à Fauchage F.P.G. par la résolution numéro 2015-04-178;

Attendu que les délais établis par ce contrat n'ont pas été respectés par l'entrepreneur;

Attendu que deux avis de non-conformité ont préalablement été transmis à l'entrepreneur;

En conséquence,

Il est proposé par Danny Lalonde et résolu de mettre fin au contrat de coupe des bords de chemins et rues pour l'année 2015 avec Fauchage F.P.G.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-323

Octroi d'un contrat à 9293-7507 Québec inc. (Simon Besner) pour la coupe des bords de chemins et rues pour l'année 2015

Il est proposé par Danny Lalonde et résolu d'entériner, suite à la recommandation de la direction du Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu, l'octroi d'un contrat à 9293-7507 Québec inc. (Simon Besner) pour la coupe des bords de chemins et rues pour l'année 2015, d'une somme de 13 230,00 \$, plus toutes les taxes applicables, et ce, selon l'offre de services présentée en juillet 2015. Le tout payable par le fonds général.

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 13 juillet 2015, à 19 h 30**

2015-07-324

Acquisition du lot 3 609 394 – chemin Deer Hill

Attendu que le règlement numéro 340-93 de la Paroisse Sainte-Madeleine-de-Rigaud décrétait l'acquisition des lots 76-49, 78-29, 80-45 et 80-46 de son cadastre (aujourd'hui le lot 3 609 394 du cadastre du Québec) de même que l'ouverture dudit chemin connu sous le nom de chemin Côte-Sud (aujourd'hui appelé chemin Deer Hill);

Attendu que la transaction permettant l'acquisition desdits lots ne s'est jamais effectuée;

Attendu que la Municipalité de Rigaud désire régulariser cette situation;

Attendu que pour ce faire, elle se doit d'acquérir le lot 3 609 394 d'une superficie approximative de 3 732,4 m² de la succession de M. Perry Bedbrook;

En conséquence,

Il est proposé par Archie Martin et résolu, dans le dossier d'acquisition du lot 3 609 394

1. d'autoriser l'acquisition dudit lot 3 609 394 d'une superficie approximative de 3 732,4 m², pour la somme de 1 \$ de la succession de M. Perry Bedbrook;
2. de mandater M^e Diane Pharand, notaire pour la préparation, la signature et l'enregistrement de tous les documents et actes donnant plein effet à la présente résolution et ce, aux frais de la Municipalité de Rigaud, et
3. d'autoriser le maire Hans Gruenwald Jr. ou, en son absence, le conseiller Michel Sauvé et la greffière, Hélène Therrien ou, en son absence, Chantal Lemieux, greffière adjointe, à signer, pour et nom de la Municipalité de Rigaud tous les actes et documents donnant plein effet à ladite résolution.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-325

Reconduction du bail du 33 de la rue Saint-Jean-Baptiste Ouest pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 août 2017

Attendu les termes du bail signé entre les parties le 29 juin 2013;

Attendu la résolution 2014-12-424 prolongeant le présent bail jusqu'au 31 août 2016;

Attendu que le conseil désire prolonger ledit bail jusqu'au 31 août 2017;

Attendu que le propriétaire du 33 de rue Saint-Jean-Baptiste Ouest accepte le renouvellement proposé, et ce, aux mêmes conditions actuelles;

Par conséquent,

Il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu, dans le dossier de la location du 33 de la rue Saint-Jean-Baptiste Ouest – hôtel de ville, de reconduire le présent bail jusqu'au 31 août 2017, et ce, aux mêmes conditions actuelles

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 13 juillet 2015, à 19 h 30**

2015-07-326

Dérogation mineure – 83, chemin de l’Anse – distance du garage non attenant par rapport à l’habitation – lot 3 609 998 – zone H-22

Le maire explique la demande et invite les personnes présentes à s’exprimer sur la demande de dérogation mineure présentée pour l’immeuble situé au 83 du chemin de l’Anse, lot 3 609 998.

Considérant le certificat de localisation préparé par l’arpenteur-géomètre David Simoneau, dossier S 4421-1 et daté le 27 mai 2015;

Considérant les plans et les photographies déposés;

Considérant les conditions d’exercices de la dérogation mineure par la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*, articles 145.1 à 145.5;

Par conséquent,

Il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d’urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure afin de permettre, pour un garage existant et non attenant, une distance minimale de 1,48 mètre au lieu de 3 mètres au 83 du chemin de l’Anse, lot 3 609 998 – zone H-22.

Adoptée à l’unanimité

2015-07-327

Dérogation mineure – 196, chemin des Arbres – construction d’une véranda en cour avant – lot 3 609 667 – zone H-51

Le maire explique la demande et invite les personnes présentes à s’exprimer sur la demande de dérogation mineure présentée pour l’immeuble situé au 196 du chemin des Arbres, lot 3 609 667.

Considérant le certificat de localisation préparé par l’arpenteur-géomètre Clément Arsenault, dossier A 8162-1 et daté le 20 août 2013;

Considérant les plans et les photographies déposés;

Considérant les conditions d’exercices de la dérogation mineure par la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*, articles 145.1 à 145.5;

Par conséquent,

Il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d’urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour permettre la construction d’une véranda en cour avant sur un lot d’angle transversal au 196 du chemin des Arbres, lot 3 609 667 – zone H-51.

Adoptée à l’unanimité

2015-07-328

PIIA – 211-213, route 201 – démolition d’une partie de l’annexe et rénovation sur deux (2) murs et sur la toiture – lot 3 609 847 – zone C-46

Considérant les échantillons et les photos déposés;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour la zone C-46;

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 13 juillet 2015, à 19 h 30**

Par conséquent, il est proposé par André Boucher et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative à la démolition d'une partie de l'annexe et à la rénovation sur deux (2) murs et sur la toiture au 211-213 de la route 201 – lot 3 609 847 – zone C-46.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-329

PIIA – 88, chemin de la Sucrierie – aménagement paysager en cour arrière – lot 3 609 456 – zone H-38

Considérant les plans, les échantillons et les photos déposés;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour la zone H-38;

Par conséquent, il est proposé par André Boucher et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative à l'aménagement paysager en cour arrière au 88 du chemin de la Sucrierie, lot 3 609 456 – zone H-38.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-330

PIIA – 233, rue Beech – construction d'une habitation unifamiliale isolée – lot 3 610 636 – zone H-38

Considérant les plans, les échantillons et les photos déposés;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour la zone H-38;

Par conséquent, il est proposé par André Boucher et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative à l'aménagement paysager en cour arrière au 233 de la rue Beech, lot 3 610 636 – zone H-38.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-331

PIIA – 19, rue de la Coopérative – agrandissement d'un bâtiment industriel – lot 4 572 521 – zone I-15

Considérant les plans, les échantillons et les photos déposés;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour la zone I-15;

Par conséquent, il est proposé par André Boucher et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte l'agrandissement du bâtiment principal au 19 de la rue de la Coopérative, lot 4 572 521 – zone I-15, le tout tel que les documents déposés.

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 13 juillet 2015, à 19 h 30**

2015-07-332

Modification au zonage – zone H-134

Considérant que le conseil désire régulariser la situation du 25 de la rue Bellevue;

Considérant que le conseil trouve qu'il est opportun, pour ce faire, de modifier le zonage de la zone H-134 pour y permettre les habitations multifamiliales;

En conséquence,

Il est proposé par André Boucher et résolu que le conseil s'engage, dans le meilleur délai possible, à modifier le zonage dans la zone H-134 pour permettre les habitations multifamiliales et ainsi régulariser la situation du 25 de la rue Bellevue. Les frais se rapportant à cette modification du règlement de zonage seront à la charge de la Municipalité de Rigaud.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions allouée aux personnes présentes

Le maire, Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

Période de questions ou de commentaires allouée aux membres du conseil

Les membres du conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au conseil.

2015-07-333

Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Danny Lalonde et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 40.

Adoptée à l'unanimité

Hans Gruenwald Jr.
Maire

Hélène Therrien, OMA
Greffière